

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL18

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

« respectueux de la souveraineté des États membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question des mineurs non accompagnés se pose particulièrement en France. En 20 ans, on est passé de 264 à 40 000 mineurs isolés pour un coût de 2 milliards d'euros par an.

Entre fin 2015 et fin 2018, le nombre de mineurs étrangers pris en charge par les départements a quadruplé : de 10 000 à 40 000, quasi exclusivement des jeunes hommes qui viennent principalement d'Afrique sub-saharienne...

Dès lors, il paraît indispensable de mettre en place une politique concertée avec les autres États membres de l'Union européenne.